

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

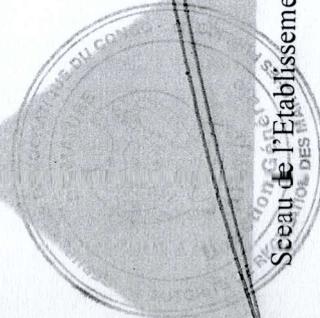
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 201/2025

A LA SOCIETE SOKIN Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture de 03 jeeps utilitaires au profit du fonds de développement du service universel, FDSU, conclu avec le Fonds de Développement du Service Universel, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent soixante-cinq mille cinq cent dix-sept, vingt-quatre centimes (USD 265 517,24) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille huit cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (USD 1 858,62), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Scellé de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général